REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

# <u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES</u> <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

DE

**CALUIRE & CUIRE** 

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-40

Président : M. Philippe COCHET Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à

M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. DATUREL), Mme REFEROND, M. HOURERT, Mme CRESPY, Mme WERANGE

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET CREATIONS D'EMPLOIS NON

PERMANENTS

M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

**PREFECTURE** 

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibérations n° 2015-13 et 2015-14 en date du 2 février 2015, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

# TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

SERVICE	NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
PETITE ENFANCE	1	Infirmière en soins généraux de classe normale — 30h/se	Infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet	01/04/2015
POLICE MUNICIPALE	1	Brigadier	Brigadier Chef principal	01/04/2015
	1	Brigadier	Gardien	01/04/2015

L'augmentation du temps de travail a été approuvée par les membres du Comité Technique lors de la séance du 9 mars 2015.

## CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, et conformément à l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents suivants :

## ► Piscine municipale:

## SURVEILLANCE DES BASSINS :

Du 1er juillet au 31 août 2015 : 6 postes d'Educateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur sauveteur), à temps complet.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 7ème échelon du grade d'ETAPS, indice brut 418 indice majoré 371. Toutefois, dans le cas où il s'avèrerait impossible d'employer des agents titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité activités aquatiques (BPJEPS), les agents devront détenir le Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et le recrutement s'effectuerait sur la base de l'indice brut 349 indice majoré 327 correspondant au 5ème échelon du grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives.

## TENUE DE LA CAISSE :

Du 1<sup>er</sup> au 21 juin 2015 : 3 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 30 heures par semaine.

Du 22 juin au 31 juillet 2015 : 5 postes d'adjoint administratif 2ème classe, à raison de 30 heures par semaine.

**Du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015** : 4 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 30 heures par semaine.

Ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321 correspondant au 1er échelon du grade.

## Entretien Journalier des Locaux et exterieurs, et surveillance des casiers :

**Du 22 juin au 31 août 2015** : 7 postes d'adjoint technique 2ème classe, à raison de 30 heures par semaine.

Ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321 correspondant au 1er échelon du grade.

## ► Caluire Jeunes :

**Juillet / août 2015 :** 20 postes d'Adjoint d'Animation 1ère classe maximum en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants et adolescents. Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 342 indice majoré 323 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'adjoint d'animation  $2^{\text{ème}}$  classe sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321.

## ► Caluire Juniors :

**Juillet / août 2015 :** 25 postes d'Adjoint d'Animation 1ère classe maximum en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants. Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 342 indice majoré 323 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'adjoint d'animation 2ème classe sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321. L'ouverture de ces postes étant un maximum en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

## - APPORTE

au tableau des effectifs les modifications concernant les transformations d'emplois et les créations d'emplois non permanents ci-dessus mentionnées,

## - DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 mars 2015 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET